

Yemen : la pression de Djibouti s'intensifie pour extraditer MSH Alhoumekani

Danger pour la vie du témoin-clé de l'affaire Borrel

(Alwihda Info) Rédigé par Survie - ARDHD - 31 Août 2013 modifié le 31 Août 2013 - 20:39

Le témoin-clé de l'affaire Borrel, pourrait être jugé extraditable vers Djibouti dans le week-end, entraînant de fait le risque de clôture de l'instruction en cours en France sur l'assassinat de ce juge français à Djibouti en 1995.

La pression et la manipulation s'intensifient sur le gouvernement du Yémen pour qu'il extrade vers Djibouti le témoin clé de l'affaire Borrel, MSH Alhoumekani. Pour faire taire ce témoin, les autorités djiboutiennes déploient les grands moyens : envoi du Général Fathi Ahmed, Commandant en Chef de l'Armée à bord d'un vol militaire , puis d'Hassan Saïd Chef des services secrets (SDS), diffusion de fausses informations et pressions sur le Quotidien yéménite Al-Teef, pour qu'un article de ce quotidien affirme, faisant état de sources policières sous couvert d'anonymat, que la demande d'extradition formulée par Djibouti serait motivée par une condamnation pour diffusion de fausses nouvelles à l'encontre du Chef de l'État et que de nouveaux éléments justifieraient désormais que « le criminel » Alhoumekani soit jugé pour sa propre implication dans l'assassinat du juge Borrel, dont il n'avait jamais été question jusqu'à présent.

S'il est extradé vers Djibouti, Mohamed Alhoumekani risque la mort. De nombreux cas de morts mystérieuses survenues dans la prison de Gabode sont signalés chaque mois. Le dernier en date est un professeur de français, Mohamed Elmi Rayaleh, opposant, mort dans sa cellule, dans la nuit du 28 août 2013, après deux mois de détention.

Venant au Yémen le 24 août 2013 pour rendre visite à une partie de sa famille, Mohamed Saleh Hussein Alhoumekani a été arrêté dès son arrivée à l'aéroport de Sanaa (Yémen), et conduit dans les locaux de la direction d'Interpol en réponse à une demande d'extradition formulée par les autorités djiboutiennes, qui ont affirmé qu'il était l'objet d'une fiche rouge émise par Interpol, ce qui n'a jamais été confirmé par cette organisme.

D'abord maintenu en garde à vue dans les locaux d'Interpol puis dans ceux de la brigade criminelle de Sanaa sans motif valable, le 29 août, il a fait l'objet d'une ordonnance de libération immédiate rendue par un juge yéménite. À sa sortie d'audience, M. Alhoumekani a été de nouveau arrêté par des agents d'Interpol, toujours à la demande du gouvernement de Djibouti. Le jeudi 29 août, il était transféré à la prison centrale de Sanaa.

Le régime d'Ismaël Omar Guelleh exerce une pression de plus en plus lourde sur le gouvernement du Yémen : la constitution yéménite empêche théoriquement l'extradition d'un citoyen du pays, mais le Yémen subit des pressions de plus en plus fortes, avec ce 31 août, des allégations mensongères des autorités djiboutiennes qui prétendent maintenant qu'Alhoumekani est l'auteur de l'assassinat du magistrat français. Les tribunaux yéménites sont ouverts le samedi et le dimanche : Alhoumekani pourrait donc être jugé extraditable dès ce week-end, au prétexte fallacieux qu'à l'époque des faits qui lui sont désormais imputés, il n'avait pas encore été réintégré dans la nationalité yéménite.

En plus du risque pour sa vie, la condamnation à Djibouti de Mohamed Saleh Alhoumekani au titre de l'assassinat du Juge Borrel, dans une parodie de justice, pourrait entraîner la clôture de l'instruction en France.

Il est évident que le dictateur djiboutien Ismaël Omar Guelleh a envie de faire taire définitivement ce témoin qui l'a clairement impliqué dans la commandite du meurtre du Juge Bernard Borrel ou qu'il souhaite obtenir, y compris par la force, un désaveu de son témoignage devant la justice française.

Nous demandons

- **A la République du Yémen** de respecter les règles du droit international et sa propre constitution qui interdit l'extradition d'un citoyen yéménite. Mohamed Alhoumekani doit être remis en liberté par la justice yéménite. Aucun fait délictueux fondé ne pouvant lui être reproché, nous demandons sa libération immédiate et qu'il soit autorisé à rentrer en Belgique.
- **A la République française**, en la personne de son ministre des affaires étrangères, d'assurer la sécurité d'un témoin capital dans l'instruction criminelle pour l'assassinat du Juge Borrel, coopérant français, et d'user de son influence diplomatique pour exiger la libération de Mohamed Saleh Alhoumekani et empêcher son extradition vers Djibouti. Rappelons que Laurent Fabius écrivait en soutien de l'appel "POUR LA VERITE" en 2005 : *"Je souhaite que la vérité soit connue sur les circonstances exactes de la disparition [du juge Borrel]. A ce stade mon intime conviction est que cette vérité n'est absolument pas celle que certains voudraient accréditer. Sur cette triste affaire comme pour d'autres, aucune raison d'état ne doit être plus forte que la vérité."*
- Nous adressons la même demande au Royaume de Belgique